

# JE SUIS PARTENAIRE



**IMPORTANT :** Première parution sur les réseaux prévues la première semaine de septembre.

PAGE DÉDIÉE SUR  
SITE INTERNET  
RONCHAMP TOURISME  
+  
3 PUBLICATIONS (\*)  
RÉSEAUX SOCIAUX

EMPLACEMENT POUR LES  
PARTENAIRES  
De 0 et 5 M  
( sans électricité non couvert )

METRAGE SUPPLÉMENTAIRE  
( 5€ / M )

BESOIN ÉLECTRIQUE  
( 12€ )

FOIRE  
D'AUTOMNE  
1<sup>ER</sup> OCTOBRE

15€ \* 1 = ..... €

MARCHE DE  
SAINT NICOLAS  
1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE

15€ \* 1 = ..... €

2 MANIFESTATIONS

20€ \* 1 = ..... €

GRATUIT  
Préciser ici la surface choisie : ..... M

... \* 5€ = ..... €

1 \* 12€ = ..... €

TOTAL DES COLONNES

..... €

+

..... €

+

..... €

(1) sous forme d'un diaporama réalisé par nos soins.

TOTAL DES  
COLONNES 1 + 2 +3

..... €

**LES CHÈQUES SONT À ÉTABLIR À L'ORDRE DE SPL RAHIN ET CHÉRIMONT.**

VOTRE COMMERCE / VOTRE ENTREPRISE :

.....

Adresse: .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail ( + rapide pour nos échanges ) : .....

Téléphone : .....

PARTICIPERA : Cocher la ou les manifestations choisies

A LA FOIRE D'AUTOMNE  
LE 2 OCTOBRE 2022

AU MARCHE DE SAINT NICOLAS  
LE 2 DECEMBRE 2022

JE RECONNAIS AVOIR LU ET J'ACCEPTE LE REGLEMENT DES MANIFESTATIONS, JOINT  
A CE COURRIER.

NOM / PRENOM / FONCTION DU SIGNATAIRE

.....

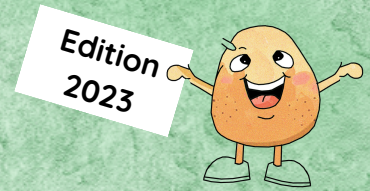
DATE :

SIGNATURE :

# 2023 RÈGLEMENT DES MANIFESTATIONS



## FOIRE D'AUTOMNE & MARCHÉ DE SAINT NICOLAS



La Foire d'Automne, le dimanche 1er octobre 2023 (10h-18h) et le Marché de Saint-Nicolas, le vendredi 1er décembre 2023 (17h00 - 21h) sont organisés par Ronchamp Tourisme, La Filature de Ronchamp et des associations partenaires.

### **Les organisateurs se réservent l'exclusivité des activités de buffet et de buvette.**

Les emplacements seront attribués par les organisateurs. En aucun cas l'exposant ne pourra changer de place, et il s'installera sur la surface définie par l'organisation. Il n'y a aucune garantie que tous les exposants seront acceptés.

Pour le marché nocturne de Saint-Nicolas, nous comptons sur les exposants pour rendre leur stand attrayant et dans l'esprit des fêtes de fin d'année.

### **VOS ENGAGEMENTS :**

1) **Pour la Foire d'Automne** : respecter les horaires d'ouverture au public (10h-18h) - et à installer eux-mêmes leur stand pour que tout soit prêt avant l'ouverture de la Foire (installation à partir de 6h30 et jusqu'à 9h MAXIMUM) - après 8h30 l'emplacement n'est plus garanti).

**Pour le Marché de Saint Nicolas** : respecter les horaires d'ouverture au public (17h00 - 21h).

2) Après déballage, avant l'ouverture de la Foire et du Marché, **les exposants devront avoir complètement évacué les véhicules de leur emplacement et les garer sur les parkings prévus à cet effet si cela est nécessaire,**

3) Respecter les différentes réglementations pour l'étiquetage, les emballages, la température, l'hygiène, la protection ...,

4) Enlever vos débris et nettoyer votre emplacement en fin de journée.

### **DÉMONSTRATION :**

Les exposants ayant une activité d'artisanat et souhaitant faire des démonstrations de leur savoir-faire sur les événements, sont les bienvenus. Pourra leur être proposée la gratuité pour tout ou partie de leur emplacement (sur les espaces non couverts en priorité et sans électricité) à la condition que l'animation proposée soit continue et qu'elle complète celle des organisateurs.

### **A. Sont admis à participer à cet événement:**

Les producteurs qui vendent leur récolte à l'état brut ou à l'état transformé (sous réserve de conformité aux normes sanitaires et à la réglementation en vigueur),

Les artisans/producteurs de produits gastronomiques régionaux dans la limite acceptable par les organisateurs et avec l'accord de Ronchamp Tourisme,

Les artisans et artisans d'art (il faut que les produits présentés soit des produits OBLIGATOIREMENT faits main).

### **B. Afin de valider votre inscription:**

Afin de valider l'inscription, le règlement correspondant au prix total de votre stand doit être joint au dossier d'inscription. Cela vaut validation de l'inscription. **Tout formulaire d'inscription renvoyé par un exposant non accompagné du règlement ne pourra pas être pris en compte par l'organisation.**

Les exposants doivent également fournir les documents suivants :

- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et aussi

**Pour les commerçants non sédentaires:** la carte d'activités non sédentaires, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), titre ou carte mentionnant la profession pour les commerçants étrangers.

**Pour les producteurs:** un certificat d'assujettissement au régime de protection sociale des personnes non salariées agricoles (MSA),

**Pour les métiers forains:** la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou livret de circulation, l'extrait du registre de commerce (- de 3 mois), contrôle technique du métier valide.

**Les exposants vendeurs en vin et alcool** sont priés de retourner une autorisation de débit de boisson avec le formulaire d'inscription. Il leur est conseillé d'en apporter un double pour le jour de la Foire.

### **C. Tous les exposants doivent lire et accepter ce règlement**

Pour les exposants envoyant leur dossier par courrier, une confirmation leur sera alors adressée par téléphone. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte par Ronchamp Tourisme.

Les exposants, de par leur inscription à cet événement, donnent leur accord et leur autorisation pour l'utilisation de photographies prises à l'occasion des différentes éditions de la Foire d'Automne et du Marché de Saint-Nicolas - photographies utilisées pour diffusion sur différents supports : internet, presse, vidéo, etc.

**Les chèques sont à établir à l'ordre de SPL Rahin et Chérimont.**